

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 12 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 octobre décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

La séance a été publique.

**Présents** : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine, MM : M. BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE Pascal, RICHARD Hervé

**Excusé(s)** ayant donné procuration : AUBE Jean-Luc a donné pouvoir à LEROMAIN Patrice  
MONNIER Yvon a donné pouvoir à MERSCH Murièle, HERVE Pascal a donné procuration à BREANT Jean-Luc.

**A été nommé(e) secrétaire** : Samuel De Smet

Le compte rendu du conseil municipal du 10/10/2024 a été approuvé.

### **1/Délibération convention éclairage public avec le SIE ELY**

La convention a pour objet de permettre aux communes signataires de la convention et adhérentes au SIE-ELY de bénéficier, à des conditions préférentielles, d'une prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public.

A cet effet, le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY) prépare et passe les marchés nécessaires dans le cadre du code de la commande publique.

Les communes, ou leurs substitués, conservent la maîtrise d'ouvrage de l'Eclairage Public et bénéficient des conditions d'intervention convenues entre le SIE-ELY et le prestataire retenu au terme d'un appel d'offre et d'un marché attribué au groupement solidaire SICAE-ELY/SES.

Pour les prestations d'entretien, la commune s'engage à passer directement commande auprès de l'attributaire du marché au moyen du Système d'Information Géographique (SIG) élaboré sous forme de plateforme dématérialisée et mise à sa disposition par le prestataire retenu, selon le bordereau de prix annexé à la présente. Le prestataire facture, après contrôle du Maître d'œuvre, le montant des prestations au Syndicat qui refacturera ladite prestation aux communes.

Indépendamment des facturations d'entretien de l'Eclairage Public, la mise à disposition des outils de gestion et de système d'information géographique, seront facturées dès la première année pour un montant de : 285 € H.T. par an pour les Communes dont la population est comprise entre 501 et 1500 habitants ; La présente convention est conclue pour une durée d'UN an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de SIX années au total. La commune peut néanmoins s'opposer au renouvellement moyennant un préavis de 6 mois envoyé au SIE-ELY par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- ✓ D'approuver la convention
- ✓ D'autoriser monsieur le maire à signer la convention

### **2/ Délibération création d'un emploi permanent de rédacteur**

Compte tenu de la revalorisation de la fonction de secrétaire générale de mairie, il y a lieu de créer un poste permanent de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en catégorie B pour 35 heures par semaine.

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités, afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- ✓ De créer l'emploi permanent de rédacteur à 35h/semaine
- ✓ D'autoriser que cet emploi soit pourvu par un contractuel
- ✓ Adopte la modification du tableau des emplois et dit que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### 3/ Ouverture par anticipation des crédits d'investissement -

Le Maire rappelle que, comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget, le conseil municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 à hauteur de 248757,29 € répartis comme suit :

- immobilisations incorporables (chap. 20) : 156 9€

-subventions d'équipement versées (chap. 204) : 17500 €

-immobilisations corporelles (chap. 21) : 229688,29 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire énonce les travaux prévus pour 2025 et propose de demander les subventions suivantes :

- **DETR (20%)** pour la réfection des bâtiments communaux
  - Peinture bâtiments cour de la mairie = 1400 € HT soit 280€
  - Nettoyage façade arrière de la mairie = 1500 € HT soit 300€
  - Changement de 2 fenêtres d'un logement communal = 7650 € HT soit 1530€
  - Réfection des plafonds des chambres d'un logement communal = 3465 € HT soit 693€
- **FDI (30% du HT)** pour la réfection des bâtiments communaux
  - Peinture bâtiments cour de la mairie = 1400 € HT soit 420€
  - Nettoyage façade arrière de la mairie = 1500 € HT soit 450€
  - Changement de 2 fenêtres d'un logement communal = 7650 € HT soit 2295€
  - Réfection des plafonds des chambres d'un logement communal = 3465€ HT soit 1039,50€
- **FDI (50%)** pour les travaux de réfection d'un mur et des trottoirs rue des Alliés
  - Montant HT des travaux 8712,20€ HT soit 4356,10€

### Questions diverses et tour de table :

- Le devis pour l'enfouissement des réseaux Rue du Jeu de Paume a été chiffré par Foncier Experts ; il s'élève à 116 211,30 € T.T.C.

Voici le détail :

- partie 1 jusqu'à la mare = 90 711,30 €

- partie 2 jusqu'à la station = 25 500 €

Jean-Luc Bréant propose de refaire le point avec le SMICA avec qui ont mutualisé les travaux.

Pour rappel, l'enfouissement des réseaux fait partie des travaux prévus pour 2025, donc à inscrire au BP 2025.

- Monsieur Richard Hervé se propose comme référent intempéries.
- Madame Sivault Claire est nommée 4<sup>ème</sup> suppléante comme délégués du SIVOM de la Plaine du Drouais.
- Madame Gouriou Patricia nous informe qu'il faudra au second trimestre 2025, recenser les potentiels emplacement des points de collecte des verres.  
De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la poubelle marron sera collectée qu'une fois tous les 15 jours et la poubelle jaune, toutes les semaines.  
Prochainement, un calendrier des collectes vous sera distribué.
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 13 janvier à 19 h au foyer rural.

La séance est levée à 20H05